

Aywaille / La commune veut activer une Zacc de 13 hectares à Awan

Un champ de 156 maisons

L'ESSENTIEL

- La population du village pourrait augmenter de 40% rien qu'avec un lotissement dans un vaste champ.
- Les riverains contestent l'urbanisation de cette « zone de réserve » tandis que la commune plaide la densification plutôt que l'urbanisation en ruban, le long des routes.
- Un lotissement qui (re)pose la question de l'urbanisation des campagnes.

La commune d'Aywaille a-t-elle besoin de nouvelles zones à bâtir pour satisfaire la demande ? Oui, à croire les autorités aqualiennes qui ont décidé d'activer une « zone d'aménagement communal concerté » (Zacc) de 13 hectares dans le petit village d'Awan pour y construire un lotissement de 156 maisons dans ce qui n'est, pour l'instant, qu'un ensemble de prairies pâturées par des vaches et des chevaux. Une Zacc est une réserve de terrain qui peut être urbanisée moyennant l'élaboration d'un rapport environnemental qui motive sa mise en œuvre auprès de la Région. In fine, le ministre - Philippe Henry, Ecolo - décide, après proposition de décision du fonctionnaire délégué.

« La Zacc d'Awan est, avec celle de Dieupart, une des deux

Zacc prioritaires parmi les cinq que compte la commune, explique l'échevine de l'Urbanisme Vanessa Matz (CDH). Nous préférons désormais densifier l'habitat dans un village pour éviter un urbanisme ruban, étalé le long des routes », poursuit l'échevine.

Alors que l'enquête publique relative à la mise en œuvre de cette Zacc vient de se terminer, un groupe de riverains - « Awan Debout » - s'est constitué pour s'opposer au projet du Collège. « La commune d'Aywaille compte encore plus de 350 hectares de terrains à bâtir, affirme Jacques Malempré, habitant du village. Il n'y a donc pas besoin d'activer cette Zacc. C'est d'ailleurs écrit dans le rapport environnemental qui a précédé l'enquête publique. En outre, construire d'un coup 156 maisons alors que le



LE CADRE BUCOLIQUE et champêtre d'une prairie de 13 hectares près du village d'Awan fait l'objet d'un projet de lotissement de 156 maisons imaginé par un promoteur immobilier. © MICHEL TONNEAU.

cœur du village en compte actuellement 200, cela représente un impact considérable en terme de mobilité ou d'équipements collec-

tifs », poursuit le riverain qui voit derrière le projet non un besoin mais la démarche opportuniste d'un promoteur immobi-

lier. « Nous avons sans cesse des demandes pour des nouveaux logements, venant tant de gens de la commune que de l'extérieur, poursuit Vanessa Matz. De toute façon, quoi qu'il arrive, 30 maisons pourront être construites parce qu'une petite partie du terrain est en zone à bâtir ». « La démarche de la commune est ambiguë, répond Jacques Malempré. Elle entend soi-disant urbaniser les cœurs de village pour

des raisons de développement durable mais en même temps elle laisse continuer l'urbanisme ruban, le long des routes. Ce n'est pas cohérent ».

Selon l'échevine, le dossier n'est pas clos. « La commission consultative d'aménagement du territoire doit encore se réunir ce mardi et, le 15 décembre, nous rencontrons les habitants pour leur faire part de toutes les composantes du dossier ». ■

PHILIPPE BODEUX

Thierry PEIFFER PORTES ● CHASSIS
VOLETS ● VITRERIE

je vous offre -30% DE REMISE sur tous nos produits pour toutes commandes acceptées entre le 1^{er} et le 31 décembre 2009

ENTREPRISE AGRÉÉE pour la PRIME à la REGION WALLONNE. Tous nos produits sont fabriqués en Wallonie

Pose de double vitrage sur châssis existants sans aucun dégât intérieur ni extérieur

Profitez des primes offertes par la Région wallonne: **40€** du m² sur le double vitrage remplacé + déduction fiscale jusqu'à **2.600€**

Nombreux choix de portes et châssis en bois, PVC ou en alu

Remplacement de volets existants et motorisation de toutes sortes de volets

Pose de volets à mini-caisson extérieur

Volet mini-caisson équipé d'une moustiquaire

Profitez d'une déduction fiscale de **170€** sur la pose de volets

Offre non cumulable avec d'autres promotions. Offres valables du 1^{er} au 31 décembre 2009

Tél. et fax : **087/22.64.90** GSM : **0475/72.71.73**
E-mail : thierry.peiffer@skynet.be

24 HEURES | 1 COUP D'ŒIL

Seraing : bébé décédé

L'enfant décédé dans l'incendie de la rue Ramoux à Seraing lundi est la petite Shamys âgée de 14 mois et découverte morte dans son lit. La fillette n'a pas eu le temps de se lever et de se sauver. La maman, Lorène Mignolet, 21 ans, est toujours dans un état grave au service des brûlés au CHU à Angleur. L'enfant avec lequel elle a été hospitalisée, Ryan, 4 ans à l'hôpital du Bois de l'Abbaye à Seraing et son état est satisfaisant. Le père, Dimitri Halter, 27 ans, et un troisième enfant du couple, âgé de quelques mois, sont sains et saufs. Les pompiers de Liège n'ont pu éteindre réellement les flammes que dans le courant de la matinée. Le parquet a délégué un expert sur les lieux. (b)

LIÈGE Deux dossiers de tentative d'assassinat relancés Deux affaires criminelles viennent d'être relancées par la section crime de la police judiciaire fédérale (PJF) de Liège. Il s'agit de deux tentatives d'assassinat par empoisonnement. Les faits concernent une habitante d'Ans de 88 ans et une dame de 87 ans qui vivait en maison de repos à Chaudfontaine. Les deux victimes n'avaient aucun lien entre elles. Les deux faits remontent à quelques mois, les victimes ayant reçu des piqûres d'insuline alors que leur état ne nécessitait pas un tel traitement. La PJF n'a jusqu'à présent retrouvé aucune trace de prescription d'insuline dans les pharmacies habituelles des deux vieilles dames. (b)

[expresso]

Anne-Marie Lizin veut une enquête
L'ex-maire trouve « étranges » les conditions d'attribution du marché du feu d'artifice du 15 août. Le point est inscrit à l'ordre du jour du prochain conseil communal de Huy. L'occasion de tirer à boulets rouges sur la nouvelle majorité PS-Ecolo-CDH, qui a fait preuve de négligence dans l'attribution d'un marché de 11.000 euros... Pour cela, son fidèle allié Christian Bergilez se joint à elle. Mais aussi un revenant, ex-futur démissionnaire semble-t-il : Pierre Tilkin, ancien président du CHRH. Les trois conseillers ont envoyé un courrier au ministre Furlan, en charge des tutelles, dénonçant la majorité, qui " ne respecte pas les droits de l'opposition " et " tente de favoriser ses amis ". Qui a dit " culotté " ?